

l'enseignement en question(s)

Bientôt une réelle formation commune ?

L'allongement du tronc commun présenterait des avantages

Au cœur d'une actualité éducative belge bouillonnante, l'Université catholique de Louvain innove. Une nouvelle chaire vient d'être inaugurée ; elle aura essentiellement pour mission d'organiser des semaines d'activités (à raison d'une à deux fois par an) réunissant de nombreux acteurs de l'enseignement autour du thème « école et lien social ».

La première semaine vient de se terminer. Conférences, colloques et débats au programme, avec la thématique du « tronc commun » à l'honneur. Une question qui fait couler de l'encre en ce moment, puisqu'il s'agit d'une des mesures fondamentales au cœur du Pacte d'excellence engagé par l'ancienne ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH).

Et si de nombreux bruits de couloir ont circulé quant à la possible réforme de ce « continuum pédagogique », on sait désormais qu'un réel changement s'apprête à voir le jour. En effet, *Le Soir* s'est récemment procuré l'ébauche du Pacte (lire *Le Soir* du jeudi 28 avril). Il contient une grosse centaine de propositions émises par des groupes de travail lors de réflexions préparatoires. Un document pas encore définitif, mais que l'on peut estimer mûr à 98 %.

Parmi le large panel de mesures, figure celle concernant l'allongement du tronc commun, donc. Pour rappel, la formation commune actuelle couvre l'enseignement primaire et le 1^{er} degré du secondaire (1^{er} et 2^e années). Selon la note du Pacte, elle serait prochainement étendue (voir l'infographie ci-contre) de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire incluse. Un allongement destiné à repousser d'un an le choix de la filière d'enseignement et à proposer une réelle formation polytechnique

et multidisciplinaire pour tous.

Disparité

Car le tronc commun actuel pose question. Sur le plan du contenu, d'abord : bien qu'une formation commune de 28 heures/semaine (français, maths, sciences, éducation physique...) soit mise en place dans chaque école de la Communauté française, les établissements proposent également des activités complémentaires - latin, sciences économiques, heures de français ou de maths supplémentaires... Un choix disparate d'options qu'il appartient à chaque école de proposer. Difficile dès lors, pour certains, de parler de formation commune.

Ensuite, en termes de structure : actuellement, il existe des années complémentaires et différenciées dans le 1^{er} degré du secondaire. Des classes vers lesquelles les élèves sont envoyés si le CEB n'est pas réussi ou si les compétences requises au terme de la 1^{re} et 2^e années du secondaire ne sont pas acquises. Si l'on en croit le Pacte, la réforme du tronc commun supprimerait le caractère sommatif du CEB (du coup : passage automatique en 1^{re} secondaire) et ne proposerait plus qu'une seule année complémentaire : à l'issue de la 3^e année, en cas d'échec au CTC (certificat du tronc commun, ancien CE1D), l'élève intégrerait, durant un an, une classe complémentaire, avant d'entrer en 4^e secondaire.

Vers plus d'ambition

Alors que le sujet a été discuté lors des conférences organisées à l'UCL la semaine dernière, « trois arguments en faveur de l'allongement du tronc commun ressortent », rapporte Vincent Dupriez, titulaire de la chaire « école et lien social ».

D'abord, une formation commune plus longue s'accompagne

presque toujours de moins d'inégalités à l'école. Une réflexion qui se base sur plusieurs cas d'écoles dites « communes » à l'étranger. Vincent Dupriez explique : « Lorsque la sélection des élèves vers l'une ou l'autre filière (transition ou qualification, NDLR) se fait plus tard, elle dépend moins de l'origine sociale des élèves. » Ensuite, il s'agirait d'être plus ambitieux en termes de savoirs. « Aujourd'hui, quelle que soit la voie choisie, les savoirs de base dont chacun aura besoin sont à ce point exigeants qu'il est essentiel d'offrir une formation commune plus longue, plus ambitieuse et plus adaptée à la réalité », affirme le titulaire. Enfin, le dernier argument invoque le « vivre ensemble ». D'après Dupriez, une école commune est une école où « les élèves d'origines diverses et aux profils variés vivent et apprennent ensemble ». Et s'ils peuvent le faire un an de plus, c'est encore mieux.

Si rares sont ceux qui se montrent réticents face à la réforme, d'autres se montreraient, au contraire, plus gourmands. Pour la CGSP, une formation commune jusqu'à 16 ans (4^e année) serait plus pertinente « pour que les gamins acquièrent les compétences requises, testent leurs aptitudes et puissent, ensuite, s'orienter de manière réfléchie et positive », affirme Pascal Chardome, président.

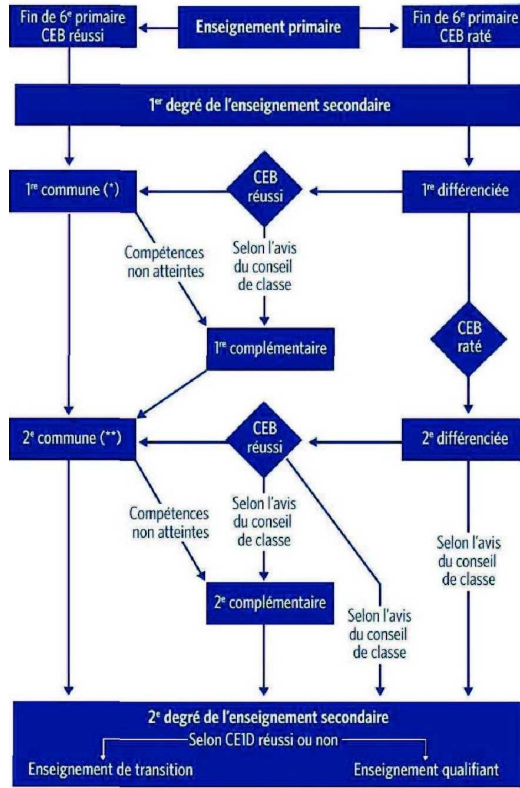
Pour l'heure, l'allongement d'un an est quasi certain. Peut-être plus, à terme, si l'on estime que les objectifs ne sont pas atteints, dit la CGSP. Pour connaître le contenu de la formation, il faudra attendre. La réforme du tronc commun ne se fera pas en une fois ; elle représente un immense chantier de plusieurs années. ■

VALENTINE ANTOINE

Tronc commun actuel

LE SOIR - 04.05.16

Continuum pédagogique couvrant la scolarité primaire et le 1^{er} degré du secondaire (1^{re} et 2^e années)



(*) 32 heures maximum dont 28 heures communes : 6h Français - 4h Maths - 4h EDM - 4h Langues modernes - 3h Sciences - 2h Religion - 3h Education physique - 1h Education artistique - 1h Education par la technologie + activités complémentaires (de 2 à 4h) différentes selon les écoles (Latin, Sciences économiques, ...)

(**) 32 heures maximum dont 28 heures communes : 5h Français - 5h Maths - 4h EDM - 4h Langues modernes - 3h Sciences - 2h Religion - 3h Education physique - 1h Education artistique - 1h Education par la technologie + activités complémentaires (de 2 à 4h) différentes selon les écoles (Latin, Grec, Sciences, ...)

Tronc probable selon le pacte

Continuum pédagogique couvrant la scolarité maternelle, primaire et le 1^{er} degré du secondaire (1^{re}, 2^e et 3^e années)

